

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit pour des travaux de rénovation au Musée d'art et d'histoire

(Du 17 janvier 2005)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Introduction

Dans le cadre du budget des investissements 2005, nous soumettons à votre Autorité un rapport et une demande de crédit pour des travaux de rénovation au Musée d'art et d'histoire.

La première partie (chapitre 1) traite de la rénovation des verrières des salles d'exposition, plus précisément dans les salles 1, 2, 6, 7, 8 et 9 (voir plan, page 6).

La deuxième partie (chapitre 2) vous renseignera sur les aspects financiers. La troisième partie (chapitre 3) vous permettra de prendre connaissance des interventions qui seront débattues dans le cadre de l'élaboration de la planification des dépenses d'investissements 2006-2009. Nous terminerons par les conclusions.

1. Réfection des verrières intérieures

1.1. Historique des travaux dernièrement réalisés

La question de la sécurisation des salles d'exposition du Musée d'art et d'histoire se pose depuis plusieurs années. En 2000, la direction du Musée et le Service de l'urbanisme décident de confier à l'entreprise de

vitrierie Schleppy SA le mandat d'analyser l'état des verrières intérieures. Cette société, qui assure l'entretien et la maintenance de ces verrières depuis 50 ans, a conclu que leur remplacement était nécessaire.

Le 11 mars 2002, votre Autorité acceptait une demande de crédit de 200'000 francs pour la réfection de trois salles d'exposition au Musée d'art et d'histoire (salles 3, 4 et 5), couplée d'un second crédit de 250'000 francs pour la rénovation des dépôts des arts appliqués¹. Parmi les travaux adoptés figurait la réfection des verrières intérieures des salles 3 et 4 (devis estimé à 73'000 francs), la salle 5 ne possédant pas de verrières intérieures.

La demande relative aux verrières de ces deux salles était principalement motivée par des raisons de sécurité. Notre rapport du 20 février 2002, mentionnait que *« les verrières n'offraient plus la sécurité suffisante, à la fois par le vieillissement naturel du verre qui le rend fragile, mais également parce qu'en cas de chute quelconque sur cette verrière, il n'y a pas la moindre certitude qu'elle ne laisse tomber des morceaux dangereux capables de mettre en danger les visiteurs. »*² Le rapport relevait également que, toujours pour des motifs de sécurité, des travaux supplémentaires devraient être conduits dans les années à venir dans les autres salles du premier étage, afin de mettre aux normes actuelles de sécurité l'ensemble des verrières intérieures du musée.

En 2002 les travaux de réfection des salles 3, 4 et 5 du premier étage ont été entrepris. S'agissant des cimaises, les travaux ont été réalisés sur le modèle appliqué par le passé pour les salles 1, 2, 6, 7, 8 et 9, suite à l'adoption par le Conseil général, le 13 septembre 1990, d'un crédit de rénovation de 380'000 francs. Cette première étape ayant été réalisée à satisfaction, les trois dernières salles (3, 4 et 5) pouvaient être rénovées selon les mêmes techniques. Les murs de ces trois pièces ont été ainsi plâtrés sur treillis puis repeints. Le chauffage a été modernisé et rendu aussi plus efficace. Les trois grandes fenêtres de la salle 5 ont été remplacées et garnies de stores textiles filtrant les ultraviolets (UV). Quant aux verrières des pièces 3 et 4, elles ont été entièrement renouvelées et munies de stores électriques permettant une meilleure gestion des flots de lumière sur les œuvres et une température plus acceptable en été comme en hiver. Une isolation thermique des plafonds

¹ Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit pour la rénovation de salles au Musée d'art et d'histoire ainsi que la réfection des dépôts des arts appliqués. 20 février 2002, 02-003

² page 3, du rapport du Conseil communal au Conseil général cité précédemment

de ces deux salles a également été réalisée pour régler le problème des déperditions thermiques. La structure métallique des verrières a été remplacée.

A la fin de l'an 2002, le Musée d'art et d'histoire disposait donc de neuf salles aux cimaises entièrement rénovées, dont deux salles dotées de nouvelles verrières intérieures (salles 3 et 4). Dans l'attente de la réfection définitive des verrières intérieures des six autres salles (la salle 5 n'en disposant pas), des travaux de consolidation temporaire ont été entrepris en avril 2004 par la pose d'un film de protection en plastique pour éviter les fissures du verre et la chute de morceaux dangereux. Cette mesure de sécurisation provisoire s'imposait d'autant plus que, en 2003, lors d'une inspection de routine des détecteurs incendie dans les combles par l'entreprise chargée de la maintenance, un capuchon en plastique était tombé sur un carreau de la verrière zénithale. Particulièrement fragile car centenaire, le verre n'avait pu absorber le choc et avait éclaté, répandant ses débris dans la salle, à l'endroit même où, une heure auparavant, l'équipe technique travaillait au démontage d'une exposition. La pose du film de protection devait permettre d'assurer la sécurité des lieux pendant environ 2 ans, période correspondant à la durée estimée du film. Dans le cadre de ce travail, le 29 avril 2004, un ouvrier a fait une chute mortelle. Le chantier a été arrêté. Seules les verrières intérieures des salles 1 et 2 ont donc pu être couvertes d'un film de protection. Quant aux salles 6 à 9, elles sont depuis lors fermées au public. Leur accès est interdit pour des raisons de sécurité.

1.2. Le musée, trois interventions

Les salles d'exposition 6 à 9 sont inaccessibles au public depuis le 2 mai 2004. Elles ont été fermées à la demande de la direction des Affaires culturelles ensuite d'un rapport de la commission communale d'hygiène et de sécurité. La direction des Affaires culturelles a également décidé de ne pas poursuivre le concept de pose de films sur les verrières pour les salles 6 à 9.

Dans son rapport du 17 mai 2004 consécutif à l'accident mortel du 29 avril 2004, la caisse nationale suisse en cas d'accidents (SUVA) a mentionné que, « *pour la suite de l'exploitation du Musée, le remplacement complet des verres existants, non résistants, par des verres praticables, serait la meilleure solution du point de vue de la*

sécurité pour l'entretien futur. Si le système actuel avec des verres ou des translucides non résistants devait être conservé, des nouvelles installations d'entretien adaptées à la technique actuelle devraient être mises en place. Celles-ci devraient être de type pont ou nacelle de travail (avec garde-corps) mobile sur rails ou un autre système analogue permettant un entretien sûr, sans qu'il soit nécessaire de s'assurer avec un harnais. Ces installations devraient être conçues et mises en place dans les plus brefs délais ».

Au surplus, l'ensemble des travaux effectués en 2002 (salles 3 et 4) a constitué en un test grandeur nature qui a permis de vérifier la bonne tenue des options prises au niveau du choix des matériaux, des technologies et des procédures prévues. Nous pouvons affirmer, trois ans plus tard, que ces choix ont été les bons, ceci d'autant plus que nous avons réussi, avec ce concept minimal, à obtenir des résultats permettant d'adapter les salles aux normes muséographiques en vigueur. Les travaux des autres salles du premier étage peuvent donc être envisagés selon le même procédé.

Sur la base de ces constatations et des recommandations de la SUVA, nous souhaitons aujourd'hui, soit dans le prolongement de ce qui a été réalisé en 2002 pour les salles 3 et 4, procéder au remplacement des verrières intérieures des salles 1, 2, 6, 7, 8 et 9. L'objectif premier est d'assurer la sécurité des usagers du musée et d'éviter tous dégâts aux œuvres et objets exposés, comme déjà évoqué dans le rapport du 11 mars 2002. Cela nous permettra aussi de permettre un entretien sécurisé de ces verrières sans investissements lourds en matière d'infrastructures. Nous pourrons finalement, et parallèlement, répondre aux normes contemporaines d'exposition des collections en termes d'hygrométrie, de température et de maîtrise de la lumière dans sa couleur et dans ses fréquences infrarouges (IR) et ultraviolettes (UV). Les ultraviolets sont particulièrement nocifs car ils attaquent les pigments. Quant à la densité de la lumière, c'est un maximum de 300 lux que devraient recevoir les pigments, voire 70 lux pour les pastels.

La réfection des verrières intérieures est aussi l'occasion de rénover le plancher des salles qui date de la construction du bâtiment, soit des années 1880. Tout particulièrement, la sous-construction du plancher nécessite une intervention. De plus, nous profiterons de ces travaux pour installer un nouveau réseau électrique et traiter l'aspect thermique en améliorant l'isolation des salles. En effet, la situation actuelle interdit un contrôle climatique permanent, pourtant indispensable à la bonne conservation des collections. Enfin, des interventions sont prévues pour améliorer l'acoustique car il est notamment très difficile d'effectuer des

visites commentées dans les grandes salles d'exposition du premier étage.

1.3. Descriptif des travaux

Afin de garantir l'exploitation du musée pendant les travaux, nous devrons procéder en deux étapes traitées de façon similaire :

- Première étape : salles d'exposition n° 6 à 9 (voir plan, page 6)
- Deuxième étape : salles d'exposition n° 1 et 2 (voir plan, page 6)

Pour chacune des deux étapes, la réalisation des travaux se fera sans perturbation pour le fonctionnement du musée. Les surfaces en travaux seront totalement isolées, aussi bien au niveau des accès au chantier qu'au niveau des approvisionnements et de l'évacuation de matériaux. Le musée ne souffrira dès lors pas d'importantes nuisances liées au travaux.

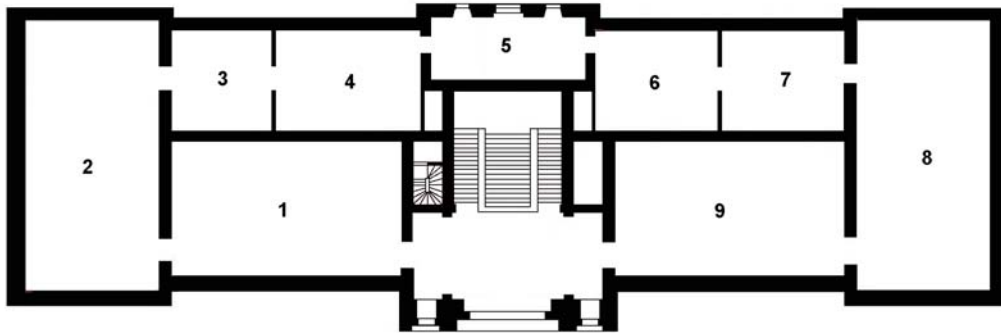
Dans un premier temps, l'aile est restera condamnée. L'accès du chantier se fera depuis la rue des Beaux-Arts.

Un échafaudage (tour) avec moyen de levage, donnera directement accès à la salle 8, depuis l'extérieur, au travers d'un passage ménagé dans la fausse fenêtre qui donne sur la rue des Beaux-Arts.

Ces travaux consisteront à monter une plateforme de travail sous les verrières actuelles, afin de les démonter (vitrages et structures métalliques). Ensuite, il sera procédé à la mise en place d'une nouvelle structure métallique capable de supporter une charge trois fois supérieure. Puis interviendront la pose des vitrages, à la fois isolants et réalisés en verres feuilletés avec couche sélective (rayons UV et couleur de la lumière). Le pourtour de chaque verrière recevra ensuite un plancher rapporté isolé thermiquement, posé dans les combles. Outre les travaux de finition sur le pourtour de chaque verrière, il sera également procédé à la rénovation des vieux parquets, dont l'assise mérite d'être corrigée en de nombreux endroits. Les éléments dégradés seront remplacés ponctuellement et l'ensemble sera poncé et imprégné.

L'aspect acoustique dans les salles d'exposition sera aussi traité. Malgré une configuration variable selon la taille des salles, il sera possible de procéder à quelques corrections acoustiques. L'objectif est de permettre un confort auditif correct lors des visites commentées, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Pour la seconde étape, l'accès se fera selon le même schéma, soit également depuis la rue des Beaux-Arts, côté ouest. L'intervention sera plus courte que la précédente puisque deux salles (1 et 2) et non 4 seront concernées (6 à 9).



Plan du musée

1.4. Coût des travaux

Fr.

Echafaudages	110'700
Vitrage	205'000
Stores	211'000
Serrurerie	265'000
Electricité	170'000
Menuiserie	46'000
Revêtement de sol	100'000
Peinture et plâtrerie	250'000
Corrections acoustiques	25'000
Honoraires architecte	40'000
Honoraires ingénieur	10'000
Divers et imprévus	<u>67'300</u>

Total**1'500'000**

=====

1.5. Calendrier de l'opération

La première étape se déroulera de juillet 2005 à décembre 2005. La deuxième étape s'étendra, elle, de janvier 2006 à mai 2006.

La direction du musée a choisi d'opter pour le maintien de son exploitation durant les travaux. La planification des expositions a ainsi été pensée en fonction du calendrier des travaux et de leurs étapes. Ces dernières ont été planifiées dans un souci de compression maximale des coûts, grâce à une continuité et une rationalisation des travaux. Tout changement de cette planification impliquerait de modifier à la hâte l'organisation des expositions futures, ce qui n'est pas envisageable dans un délai aussi court.

1.6. Aspects énergétiques

Les travaux effectués au niveau des verrières et des planchers des combles au-dessus des salles n° 1, 2, 6, 7, 8 et 9 ne peuvent pas être considérés comme un assainissement énergétique de l'édifice. Tout en ayant des effets favorables sur le bilan énergétique du bâtiment, ces travaux d'amélioration contribueront avant tout au confort estival des salles d'exposition en limitant les surchauffes. Le dispositif prévu pour y parvenir est composé des éléments suivants :

- Un store de protection solaire avec un coefficient de réflexion de 80 %. De plus, ce matériel limite le passage du rayonnement ultra-violet à moins de 5 %.
- Les verrières actuelles seront remplacées par du vitrage de qualité thermique (double vitrage isolant avec couche sélective).
- Le plancher des combles sera amélioré thermiquement par la pose d'une isolation d'une épaisseur de 10 centimètres.

On estime que ces mesures d'amélioration permettront de réduire la consommation d'énergie de chauffage d'environ 3000 m³ de gaz ou 3000 l. de mazout par année. Cette réduction représente une économie de 4 % par rapport à la consommation actuelle qui est d'environ 69'000 m³ de gaz par année.

Rappelons finalement que l'assainissement de la centrale de chauffe du collège de la Promenade et de la conduite à distance qui alimente le Musée d'art et d'histoire a été réalisé en 2003. Aujourd'hui, après une année complète d'exploitation, on constate que la diminution de la consommation de gaz naturel se monte à 20 %. Pour le seul Musée, les économies représentent 16'700 m³ de gaz naturel ou l'équivalent identique en litres de mazout par année.

2. Aspects financiers

Le budget des investissements 2005 comprend un crédit de 1'500'000 francs pour la rénovation des verrières des salles d'exposition et un crédit de 600'000 francs pour l'aménagement d'une salle à usage multiple. Une dépense de 1'000'000 francs est prévue en 2005.

Attendu que le volet « aménagement d'une salle à usage multiple » ne revêt pas un caractère d'urgence, contrairement à celui de la rénovation des verrières intérieures, nous renonçons à soumettre aujourd'hui à votre Autorité la demande de crédit de 600'000 planifiée dans le budget des investissements 2005. Nous déterminerons si ces travaux constituent ou non une priorité dans le cadre de la planification des dépenses d'investissements 2006 – 2009 et, partant, corollairement, dans le cadre de l'élaboration de notre programme de législature 2006 – 2009.

Conformément aux directives du Service des communes, le taux d'amortissement annuel est fixé, pour ces investissements, à 6,5 %. Les charges financières s'élèveront par année, pour les amortissements, à 97'500 francs et pour les intérêts, à 3,56%, à 53'400 francs soit, au total, 150'900 francs, montant qui sera porté à la charge de la Section de l'urbanisme.

Par le biais des imputations internes des comptes de fonctionnement, ce montant sera refacturé au Musée d'art et d'histoire.

3. Planification des investissements 2006 - 2009

Depuis plusieurs années, la toiture de l'aile est du Musée est perméable, avec pour conséquences des infiltrations d'eau. Nous mènerons une réflexion globale sur les enveloppes des deux annexes du Musée

puisque la Société des Amis des Arts souhaite, en partenariat avec la Ville, entreprendre des travaux de rénovation de la Galerie des Amis des Arts, sise dans l'annexe ouest. La nécessité de procéder rapidement à la réfection de l'enveloppe de ces annexes sera examinée par le Conseil communal dans le cadre de la planification des dépenses d'investissements 2006-2009. L'aménagement d'une salle à usage multiple, destinée en particulier à réhabiliter la salle des automates et du clavecin « Ruckers » ainsi que la réfection complète du hall d'entrée avec ses escaliers monumentaux, ses fresques et vitraux au 1^{er} étage sera aussi discutée dans le cadre de ladite planification.

Nous précisons, au regard de la situation financière de la Ville, que nous vous proposerons une planification quadriennale des investissements fondée sur les priorités que nous aurons définies dans le cadre de notre programme de législature 2006-2009. Des demandes de crédits liées aux travaux mentionnés ci-dessus vous seront donc soumises si nous estimons qu'ils satisfont à ce critère de priorité.

4. Conclusions

Compte tenu de ces éléments et :

- de l'annonce effectuée dans notre rapport du 20 février 2002 ;
- du défaut de sécurité qui nous a contraint à fermer la moitié des salles d'exposition, ce qui a considérablement réduit le potentiel d'exploitation du musée ;
- de la nécessité de réaliser les travaux au plus tard en 2006, date butoir par rapport à l'efficacité des films posés sur les verrières ;
- des mesures d'amélioration énergétique qui permettront de réduire la consommation d'énergie de chauffage d'environ 3000 m³ de gaz ou 3000 litres de mazout par année, soit une économie de 4 % par rapport à la consommation actuelle ;
- de la nécessité de mettre en valeur et de préserver le patrimoine historique neuchâtelois, en maintenant et en améliorant considérablement la présentation des objets.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre acte du présent rapport et de bien vouloir adopter le projet d'arrêté ci-après.

Neuchâtel, le 17 janvier 2005

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Françoise Jeanneret

Le chancelier,

Rémy Voirol

Table de matière

INTRODUCTION	1
1. REFECTION DES VERRIERES INTERIEURES	1
1.1. Historique des travaux dernièrement réalisés	1
1.2. Le musée, trois interventions	3
1.3. Descriptif des travaux	5
1.4. Coût des travaux Fr.	6
1.5. Calendrier de l'opération	7
1.6. Aspects énergétiques	7
2. ASPECTS FINANCIERS	8
3. PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS 2006 - 2009	8
4. CONCLUSIONS	9

PROJET

Arrêté

concernant une demande de crédit pour des travaux de rénovation au Musée d'art et d'histoire

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de 1'500'000 francs est accordé au Conseil communal pour des travaux de rénovation au Musée d'art et d'histoire.

Art. 2.- Cet investissement fait l'objet d'un amortissement de 6.5% à la charge de la Section de l'urbanisme.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.